

Nîmes métropole s'agrandit

Les 27 communes constituant la communauté d'agglomération de Nîmes métropole doivent se prononcer dans le mois à venir sur le rattachement de 12 communes de Leins-Gardonnenque (La Rouvière, Gajan, Saint-Géniés de Malgoires....).

Nous serons également amenés à nous prononcer sur l'élargissement du périmètre d'action du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard et sur celui du SIVU des Garrigues.

Un nouveau nom pour notre région

Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées c'est bien long. Le conseil régional a consulté toutes les communes. Lors du Conseil municipal du 8 avril nous avons imaginé plusieurs noms : Sud de France, Septimanie. Notre choix s'est porté sur « Occitanie » qui rend compte d'une unité historique, culturelle, et linguistique. Vous pouvez participer aux choix en retournant à la région un bulletin de participation que vous trouverez sur le site www.regionlrmp.fr avant le 10 juin.

Le nom sera choisi par le Conseil régional le 24 juin.

Handicapés : travaux en mairie

Les locaux devant être adaptés pour pouvoir recevoir des personnes handicapées, un plan de travail a été mis en place :

- Début mai : archivage dans un local adapté suite à l'expertise de l'archiviste du centre de gestion du Gard.
- Juin : classement des dossiers en cours sur la base du plan réglementaire
- Première semaine d'août : travaux au secrétariat consistant à créer un espace de réception de personnes en fauteuil roulant (obligation légale).
- Place de la mairie : matérialisation de 2 emplacements de stationnement de véhicules réservés aux handicapés (obligation légale).



Rue du Puits neuf et rue des écoles après remplacement des regards d'eaux usées et pose de l'enrobé. Les travaux se poursuivent par les rues des Espeluca, du Gardon, de la Gougaye....

Le chemin de la Lauze sera traité après mise en discrétion des lignes électriques et téléphoniques, subventionnée par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Etat Civil

Décès : Jean-François Saint-Haont le 26 avril 2016

24 et 25 juin : fête votive



Roussataïo
Festival d'abrivado, longue, bandido
Groupe « l'occitane »
Bals
Manèges forains
Le programme précis vous sera communiqué dans le bulletin municipal de juin.
Réservez dès à présent ces 2 journées de fêtes.

Le comité des fêtes de Dions

organise plusieurs manifestations.

La fête votive, les vendredi 24 et samedi 25 juin, avec un programme varié et dynamique bien qu'elle soit réduite à deux jours faute de volontaires au Comité.

Le samedi 8 octobre, une journée est prévue, sans doute la journée festive et familiale sur le site du Bruel. La date étant sur une période très risquée question météo, il est possible que le programme soit modifié au profit d'une soirée dansante au cœur du village.

Le dimanche 4 décembre sera organisé le marché de Noël et la bourse aux jouets sur les aires de Braune. Réservez votre emplacement très vite !!!!

Si vous êtes motivés, comme nous le sommes, et que vous souhaitez vous impliquer, CONTACTEZ NOUS, LE VILLAGE A BESOIN DE NOUS, ET NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !!!

Gilles 06.20.18.41.43 Judith 06.20.85.10.90.

Evénements

- ⇒ **Vendredi 10 juin : fête de l'école**
- ⇒ **Vendredi 17 juin : vernissage Jean-Pierre Brethon**
- ⇒ **Dimanche 19 juin : vide grenier (association les Vents d'Ange)**
- ⇒ **vendredi 24 et samedi 25 juin: fête votive par le Comité des fêtes de Dions**



Mairie de Dions
N°8—mai 2016

Bulletin municipal

Elections conseillers, maire et adjoints : les dates

Elections partielles de 2 conseillers municipaux:

- 9 au 12 mai—18h : dépôt des candidatures en préfecture
- 16 au 28 mai — campagne électorale
- Dimanche 29 mai : premier tour de scrutin
- 30 mai au 4 juin — campagne électorale
- Dimanche 5 juin : deuxième tour de scrutin (si nécessaire)

Election du maire et des adjoints

- Samedi 4 juin ou samedi 11 juin

« Le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu. » (Code général des collectivités territoriales)

Travaux de voirie : le point

Les travaux de voirie ont débuté le 11 avril par la rue du Château.

Un planning sujet à aléas.

Le planning initial d'exécution des travaux a dû être largement modifié en raison de contraintes techniques. Nous sommes conscients des problèmes de circulation causés aux dionsoises et dionsois. Le planning rectifié est disponible en mairie et est affiché. Des informations précises seront distribuées dans les boîtes aux lettres des riverains au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Des contraintes réglementaires.

Les subventions allouées par l'Etat, le Conseil général et le Conseil régional sont assujetties à la stricte observation du contenu des travaux à exécuter arrêtés dans un cahier des charges établi fin 2014. Toutes modifications sont susceptibles d'entraîner la remise en cause de l'attribution de ces subventions. Nous sommes contraints de nous en tenir à ce qui a été arrêté par les services préfectoraux ce qui ne nous empêche pas de tenir le plus grand compte des observations et propositions de tous. Nous y répondons volontiers dans la mesure où elle n'engagent pas de dépenses supplémentaires pour la commune et ne modifient pas le « contrat » passé avec nos financeurs. Merci pour votre compréhension. (Nicole Raymond)



Rue du Puits neuf

EDITO

Bientôt, mon mandat de maire par intérim va prendre fin.

3 mois d'activités soutenues : bien sûr les travaux de voiries dans le village, sources de nombreuses mises au point pendant leur réalisation et de tracas pour la population, les négociations avec le SMEG pour l'enfouissement des réseaux chemin de la Lauze et place Brot, le SIVU des Meyranes....

Le mérite en revient à une équipe de conseillers unie et déterminée, chacun prenant en charge des dossiers et veillant à leur mise en œuvre.

Qu'ils reçoivent ici mes remerciements.

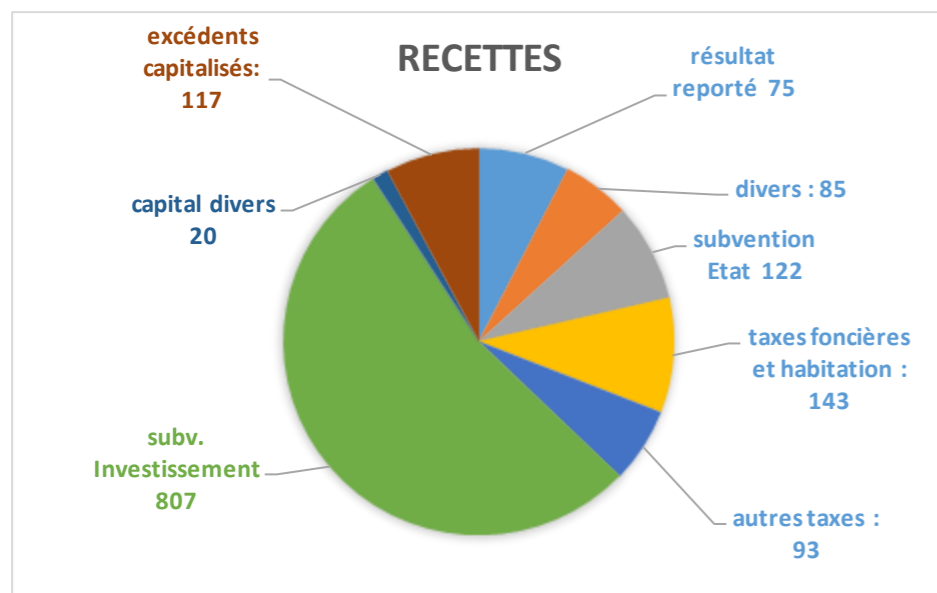
Une page va se tourner ; elle fut riche d'expérience car l'équipe municipale a su faire front ; elle fut parfois difficile pour les dionsois et les dionsoises taraudés par mille questions.

En juin un nouveau maire ou mairesse sera élu(e), une équipe au complet sera alors à même de poursuivre la mise en œuvre de tous les projets dont quelques uns sont évoqués dans ce bulletin. Pour être efficace, il faut que chacun prenne sa part de travail et de la stabilité jusqu'à la fin de la mandature.

Nicole Raymond,
maire par intérim

Budget 2016 : un plan sur 3 ans pour améliorer notre cadre de vie

(rapporteur : Michaël Micucci).

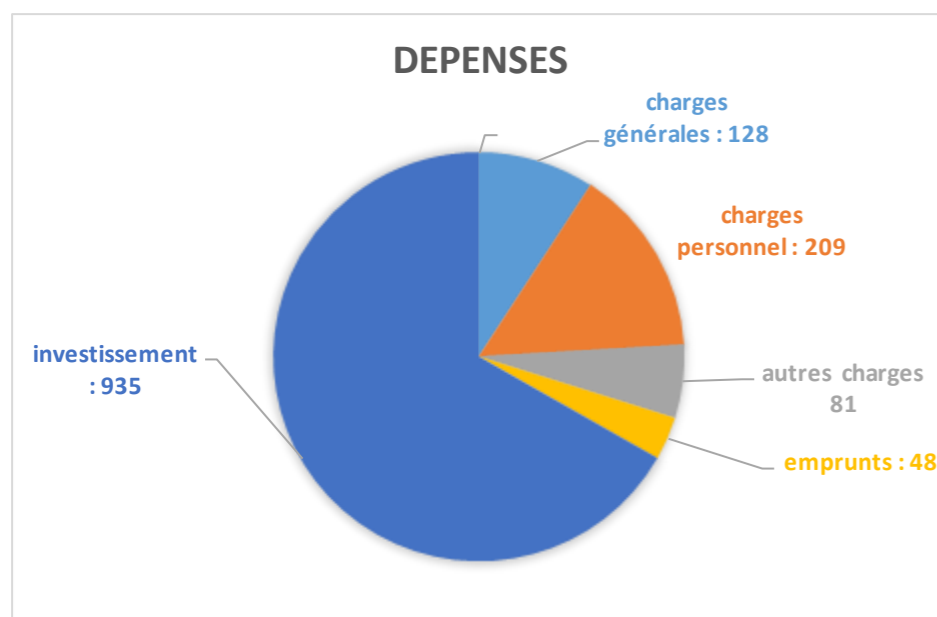


2016- 2017 : des budgets exceptionnels

C'est pendant ces deux exercices budgétaires que sera réalisé l'essentiel des remises en état des dégâts dus aux intempéries d'octobre 2014 sur nos voiries, les berges de Braune, les chemins ruraux pour lesquels nous avons reçu des notifications de subventions «catastrophes » de l'Etat, de la Région, du Département, de Nîmes-métropole et du SMEG (881 834€). Les travaux s'étaleront sur 2 ans, 2016 et 2017.

La part incombant à la commune reste lourde pour notre budget.

Espérons que nous n'aurons plus jamais besoin de ce type de subventions...



De projets plein la tête....avec vous

Des dossiers sont à l'étude des commissions qui doivent consulter les parties prenantes, étudier, chiffrer, trouver les financements. Citons entre autres : pluviail dont la compétence relève de Nîmes métropole, amélioration des locaux de l'école et de la cour, création d'un jardin communal, insonorisation du Foyer place Brot, renforcement du sol du foyer de l'église, rénovation de la croix place de la mairie, numérique à l'école, journées portes ouvertes avec les artistes dionsois, pour 2018 projet éclairage public « économie d'énergies » avec le syndicat mixte d'électricité du Gard.....'

Plan d'investissement 2016—2017—2018

Descriptif	Total projet	Subventions	commune 2016	commune 2017	commune 2018
Intempéries d'octobre 2014 : réfection des voiries et des rives de la Braune	877 763	696 834	86 067 (voirie)	89 762 (Braune)	
Réfection des chemins ruraux	285 000	185 000		60 000	
Accessibilité des bâtiments aux handicapés	19 000	3 900 ?	4 300	5 000	9 700
Réfection de murs communaux	10 000		10 000		
Amélioration de l'éclairage public	4 000		2 000	2 000	SMEG
Signalétique (tourisme, commerces, rues,...)	6 000		6 000		
Enfouissement des réseaux place Brot et aménagement de la place (projet avec le SMEG)	89 500	66 500		23 000 + x	

Un nouvel emprunt

Les subventions intempéries de l'Etat et des collectivités (881 k€) laissent à la charge de la commune un financement des opérations voirie, berges de Braune, chemins ruraux de 270 k€.

Un emprunt de 110 000€ sur 20 ans a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts par décision du Conseil à l'unanimité le 25 novembre 2015 au taux de 1,75%.

Le taux d'endettement de la commune reste acceptable : 17%.

Une fiscalité locale réduite à Dions :

les taux restent identiques à ceux de 2015:

- taxe d'habitation 10,6%,
- taxe foncière sur le bâti 15,9%, t
- taxe foncière sur le non bâti. 52,8%.

232€ par habitant à Dions

311€ par habitant en moyenne dans le Gard

Bilan financier 2015

Il présente un excédent global de 231 010 euros, dont 155 000€ affectés aux investissements.

C'est considérable par rapport au budget de 600 000 euros ; mais volontaire et résultant d'une politique d'économies. Il fallait provisionner les fonds nécessaires pour les travaux de voiries, chemins ruraux, pont et rives de la Braune....programmés sur 2016 et 2017, en complément des subventions attribuées par l'Etat et les collectivités .

Une évolution démographique en berne

La répartition des charges du SIVU des Meyranes a été fixée en 2011 (75% pour Saint-Anastasia, 25% pour Dions) sur la base d'un effectif d'enfants accueillis de 23 pour Saint-Anastasia et 12 pour Dions.

	Saint- Anastasia	Dions
Octobre 2011	23	12
Octobre 2012	18	13
Octobre 2013	20	9
Octobre 2014	17	3
Octobre 2015	22	1

Ce mode de calcul n'a donc pas toujours été défavorable à Dions. Il le devient avec l'évolution des populations : entre 2004 et 2016 Dions passe de 522 habitants à 600, Saint-Anastasia de 1 276 à 1 750.

La courbe des naissances à Dions montre que nous sommes dans une situation pérenne : pour les 3 prochaines années un maximum de 2 enfants de Dions pourraient prétendre à l'accueil en crèche.

Notre école est aussi menacée : diminution prévisible des effectifs de 8 enfants, ce qui porterait l'effectif global à une trentaine. Le maintien de 2 classes devient fragile au regard des normes d'encadrement de l'éducation nationale, si ce n'est la suppression pure et simple de l'école de Dions. Croyez que nous serons vigilants pour son maintien.(JV)

SIVU des Meyranes

Lors de la séance du 8 avril le Conseil municipal a renouvelé à l'unanimité sa volonté de sortir du syndicat gérant la crèche 1, 2 , 3 so-leil de Russan.

Nos délégués au syndicat, Marc Gibert et Jérôme Boucoiran, ont donc voté contre le projet de budget de la crèche présenté par le Président du SIVU le 7 avril. (Dions a 2 voix sur 6 dans ce syndicat).

Pourquoi sortir du SIVU?

Une crèche, c'est un service public fort utile et nous ne souhaitons pas nécessairement sa fermeture.

Fort utile, mais à quel prix?

La crèche accueille 44 enfants dont 22 de Saint-Anastasia, 1 de Dions, 21 d'autres communes (La Calmette, Saint-Chaptes, Bourdic...) qui refusent de participer à son financement.

Celui-ci est donc assuré par les 2 seules communes de Dions (25%) et Saint-Anastasia (75%). Soit un coût pour Dions de 21 288 euros pour 1 enfant. (5% du budget communal) C'est un calcul inéquitable aujourd'hui. (cf ci-contre « évolution démographique »)

Proportionnellement aux services rendus aux 2 communes, nous ne devrions contribuer au plus qu'à hauteur de 1/23ème, (3 702€), ou à hauteur de 1/44ème, si toutes les communes participaient (1 935€).

21 000€ et 2 000€, ce n'est pas pareil.

C'est donc bien les contribuables dionsois qui financent l'accueil en crèche des enfants de Saint-Anastasia et des autres communes. C'est une situation intolérable.

Mais comment en sortir?

Dions est membre du SIVU des Meyranes depuis sa création en 1999. Le statut précise que le conseil d'administration est composé de 4 délégués de Saint-Anastasia et de 2 délégués de Dions. Etant minoritaire au Conseil nous ne pouvons ni imposer notre sortie du SIVU, ni en faire modifier les clauses.

Les charges financières sont fixées par le SIVU à 75% pour la commune de Saint-Anastasia et 25% pour la commune de Dions.

Nous avons donc écrit et demandé audience à M. le Préfet du Gard pour trouver des solutions préservant les intérêts de notre commune.

Jean Verdalle